

Secrétariat du conseil maritime
de la façade Sud-Atlantique

**Compte rendu
de la réunion de la commission mixte « lien terre-mer »
du 8 juillet 2022**

La liste des participants à la réunion est annexée au présent compte rendu.

Mme Maider Arosteguy (Présidente la commission) remercie les participants en présentiel et en visioconférence et présente l'ordre du jour :

En 1^{re} partie de la réunion, M. David Enjalbal (agence l'eau Adour-Garonne) présentera **la stratégie gestion quantitative** adoptée par le comité de bassin en septembre 2021

La seconde partie de la réunion sera consacrée à **des exemples de terrain**, issus de trois démarches concrètes sur différents bassins versants répondant à ce **plan stratégique du bassin Adour-Garonne**.

- Mme Valérie Perrier (Agence de l'Eau Adour Garonne) fera une présentation de la feuille de route concernant la gestion quantitative du **bassin de la Dordogne** et illustrera le lien entre cette question et le bon fonctionnement de l'Estuaire de la Gironde.

- M Stéphane Simon (Institution Adour) présentera une autre facette de la gestion collective de la ressource en eau avec un « OUGC », un Organisme Unique de Gestion Collective qui est une démarche déjà bien ancrée sur ce territoire regroupant depuis plusieurs années différentes structures.

- L'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Charente et le Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre (M. Fabrice Meunier et M. Jean-Philippe David) présenteront une réflexion commune sur la définition de débits biologiques en estuaires. Il s'agit d'une démarche novatrice portée par deux structures sur les bassins de la Charente et de la Seudre.

Mme Maider Arosteguy rappelle que cette commission a été sollicitée pour étudier les documents de **planification sur l'eau (SDAGE 2016-2021 et 2022-2027)** et sur le milieu marin, **le Plan d'Action sur le Milieu Marin** qui a été intégré dans le **Document Stratégique de la Façade Sud-Atlantique**.

Le travail réalisé a permis d'assurer une cohérence, une articulation et même une complémentarité entre ces documents de planification et de nombreux échanges sur des questions d'harmonisation entre les déclinaisons de la **Directive Cadre sur l'Eau** et de la **Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin**. L'objectif est notamment d'assurer un **lien terre-mer** car il est clair que les actions menées sur les bassins versants amont ont des conséquences sur les milieux plus en aval et en particulier sur les secteurs littoraux.

La prise en compte du **lien terre-mer** est de plus en plus présente. Ainsi, dans la lettre de cadrage du ministère de la transition écologique aux présidents de comités de bassin et de conseils d'administration des agences de l'eau pour la révision des 11^{es} programmes, les questions de lien entre les politiques menées à terre et les enjeux en mer sont clairement identifiées et plus prégnantes, et il est demandé d'y accorder une attention toute particulière.

Ainsi les agences de l'eau sont très clairement identifiées pour participer à :

- la réduction des effluents riches en micropolluants impactants pour l'atteinte du bon état des eaux,
- la réduction des apports de déchets plastiques par les réseaux d'assainissement,
- la lutte contre les pollutions diffuses en contribuant notamment au développement des filières agricoles à bas niveaux d'intrants (pour limiter les flux de nutriments arrivant au littoral) et la lutte contre l'eutrophisation marine lorsque c'est nécessaire,
- la lutte contre les intrusions salines pouvant résulter d'une gestion non équilibrée de la ressource des nappes au niveau des bassins versants.

Notre bassin était précurseur avec la mise en place dès 2014 d'une telle commission mais il est important d'aller encore plus loin aujourd'hui et de pouvoir utiliser cette instance dans la définition de politiques

définies à l'échelle du bassin Adour-Garonne contribuant à la protection des eaux littorales. Dans ce cadre, nous nous sommes réunis le **18 janvier 2022** afin donc d'élargir les missions de cette commission à travers une feuille de route.

Il avait été décidé que notre première réunion d'échanges concernerait la **gestion quantitative de la ressource en eau**. Il s'agit d'une question stratégique, peut-être la plus stratégique pour notre bassin car elle a des conséquences sur l'ensemble des facettes liées à la gestion de l'eau.

M Jean-Philippe Quitot (Directeur de la Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique) indique que l'objectif est de permettre de mieux connaître les politiques/démarches existantes et d'en proposer de nouvelles si nécessaire. La commission « lien terre-mer » est particulière car elle fait le lien entre deux politiques publiques, celle pilotée par le Conseil maritime de façade Sud-Atlantique (CMF SA) qui est une instance récente, et l'autre par le Comité de Bassin Adour-Garonne, qui a un savoir faire en raison de son ancienneté. Pour le CMF SA, la séquence qui s'achève correspond à l'élaboration d'outils stratégiques. Elle continue maintenant par des actions plus opérationnelles avec la mise en œuvre du **plan d'action**.

Mme Maider Arosteguy passe la parole à Mme Aude Witten qui va communiquer sur les travaux du dernier comité de bassin qui s'est tenu le 29 juin 2022.

Mme Aude Witten (Directrice générale adjointe AEAG) explique que l'objectif de la réunion de ce jour est de présenter les enjeux liés à la **gestion quantitative de la ressource en eau dans le bassin Adour Garonne**. Des intervenants vont exposer comment les **Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB)** propose des stratégies opérationnelles contre le risque de déficit en eau, à l'échelle des **sous-bassins**. Lors du dernier comité de bassin, des présidents d'EPTB ont échangé avec les participants sur leurs travaux qui ont commencé il y a 6 mois. Un mandat a été donné par le président du comité, M. Alain Rousset, en accord avec le préfet coordonnateur de bassin M. Alain Guyot, pour continuer les concertations. La mission de cette **commission lien terre-mer** est d'être force de propositions afin de mieux tisser le lien entre le continent, l'estuaire et la mer. Le **comité de bassin qui se tiendra le 8 décembre 2022** aura pour objectifs de proposer pour validation des feuilles de route adossées à des plans d'investissements sur les 10 prochaines années pour faciliter la mise en œuvre de cette stratégie sur l'ensemble du territoire.

1. Présentation de la stratégie « gestion quantitative » adoptée par le comité de bassin : présentation des différentes démarches selon les différents axes

(M. David Enjalbal, Agence de l'Eau Adour-Garonne)

Le plan stratégique pour la gestion quantitative a été validé par le comité de bassin en septembre 2021.

Ce plan s'inscrit dans une démarche de sobriété en termes de prélèvements et fait le constat qu'il faut accélérer par rapport aux démarches antérieures (Plan d'action validé en 2017, Plan d'adaptation au changement climatique adopté en 2018, démarche prospective sur la ressource présentée en 2019) et les efforts déjà consentis par les acteurs locaux et les habitants.

Les démarches prospectives estiment le déficit sur le bassin en 2050 entre **1 milliard et 1,2 milliard de m³**. Les données par bassin seront affinées d'ici la fin de l'année 2022.

Il s'agit d'une stratégie d'équilibre milieux/usages nécessaire pour :

- Répondre à l'objectif commun d'équilibre quantitatif de l'eau prenant en compte le changement climatique,
- Restaurer la confiance entre les acteurs et lever les freins pour accélérer la mise en œuvre des leviers,
- Engager dès à présent des actions nécessaires pour le long terme, pour répondre aux impacts du changement climatique,
- Prôner une démarche territorialisée et opérationnelle s'appuyant sur les acteurs des territoires dont les EPTB.

La stratégie contient les 5 axes suivants :

Axe 1 - Dynamiser la mise en place de démarches de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) en mobilisant l'ensemble des leviers nécessaires aux besoins des territoires (21 périmètres élémentaires,

couverts par 12 PTGE validés ou à engager / finaliser et 13 périmètres élémentaires prioritaires qui doivent faire l'objet de démarches de PTGE) (voir carte page 6 de la présentation).

Axe 2 - Engager des programmes d'économies d'eau et d'efficacité des usages avec différents appels à projets (AAP) (AAP filières à bas niveau d'impact, AAP économies d'eau en agriculture et AAP Barrages) (voir carte page 8 de la présentation).

Axe 3 - Sécuriser les prélèvements agricoles et faciliter la gestion collective de l'irrigation sur 18 autorisations uniques de prélèvements (AUP) avec l'aide de 16 Organismes Uniques de Bassin Adour-Garonne (OUGC) (voir carte pages 9 et 10 de la présentation).

Axe 4 - Réduire les périodes de gestion de crise « sécheresse » (cadre fixé par le nouveau décret et un arrêté d'orientation du 2 juillet 2021 (voir carte page 11 de la présentation).

Axe 5 - Sécuriser le soutien d'étiage (niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau) et les besoins milieux/usages sur le long terme (il s'agit d'un ensemble de mesures permettant un retour à l'équilibre pour 2027).

Les suites opérationnelles attendues sont :

- Soutenir le déploiement des démarches de Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau (PTGE) (13 projets en cours),
- Études des gisements potentiels (gravières, canaux, réserves...),
- Études de mutualisation de retenues inexploitées,
- Innovation (suivi satellitaire gestion de l'eau, double circuits à l'échelle de quartiers...),
- Poursuite de la politique de restauration de zones humides, d'infiltration de l'eau dans les sols,
- Plan de 10% d'économies d'eau (Re-use / recyclage, optimisation des usages),
- Infrastructures en lien avec le nouveau modèle de soutien d'étiage.

L'objectif est d'établir des plans d'ensemble cohérents à l'échelle de sous-bassins versants élaborés par les EPTB et les collectivités d'ici décembre 2022 via des feuilles de route pour une mise en œuvre dès 2023.

Mme Maider Arosteguy informe que le président du comité de bassin a insisté, lors de dernier comité, sur le retard de notre territoire par rapport au re-use. Elle demande s'il y a des questions.

M. Jean Prou (Conseiller Départemental 17) souhaite relever deux points :

*- La **gestion quantitative des eaux** ne devrait pas être abordée que du **côté terrestre** mais aussi du **côté maritime**. Un état écologique qui s'améliore sur les bassins versants à terre n'implique pas forcément une amélioration en mer. Les problèmes de qualité liés à l'environnement marin, qui sont des problématiques propres à étudier en tant que telles, sont absents de la présentation venant d'être faite. L'argument de dire qu'il faut traiter en premier les questions plus faciles avant d'aborder les sujets plus complexes est une erreur et il serait préférable de tout prendre en compte dès le départ.*

*- La mise en place des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) crée une nouvelle dynamique. Cependant, il manque une analyse critique de la politique sur les bassins versants sur les 15 dernières années, qui était basée sur une **obligation de moyen** (recherches, études, sciences, concertations, réglementations, etc..) afin de pouvoir pointer les actions qui n'ont pas marché. Le constat est fait que, sur cette politique passée, l'**obligation de résultat** a été ratée. Or, il semble que la nouvelle politique de mise en place des PTGE est aussi basée sur une **obligation de moyen** avec un peu plus d'opérationnel. Il est souhaitable qu'une **obligation de résultat opposable basée sur des critères objectifs et vérifiables** soit prévue sur cette deuxième phase.*

*M. Johnny Wahl (CRPMEM NA) approuve les propos de M Jean Prou. Les marins pêcheurs sont tributaires de la **qualité de l'eau venant des bassins versants**. Il prend pour exemple le comité interdépartemental des pêches 64/40 qui a déposé plainte il y a un an suite à la pollution des eaux marines par du Liga (mucus marin qui envahit les eaux de la Côte basque depuis une vingtaine d'années et qui met la biodiversité marine en péril). Dans toutes les démarches de limitation de quotas de pêche, les comités des pêches ont demandé que soit effectué des **mesures sur la qualité de l'eau**, afin de connaître la présence d'antibiotiques, de perturbateurs endocriniens, de pesticides, etc. Il serait dommage que ces mesures ne soient pas incluses dans une stratégie à long terme. Il considère que la quantité et la qualité de l'eau sont deux critères indissociables.*

*M Patrick Picaud (Nature Env 17) indique que beaucoup d'associations environnementales sont inquiètes sur l'état de l'environnement et aussi sur les plans et programmes qui se succèdent avec des objectifs ambitieux non atteints. Ce déclin de masse correspond à la **6ème extinction de la biodiversité** qui a été*

constatée depuis quelques années par les scientifiques. Sur **la stratégie d'atteinte de l'équilibre du SDAGE Adour-Garonne**, il faudrait renforcer l'objectif stratégique majeur d'atteinte du **bon état écologique des eaux continentales, littorales et marines** en priorisant les **actions visant un double bénéfique (atteinte du bon état écologique et la préservation des ressources quantitatives)**, afin de renforcer la résilience des milieux aquatiques et marins face aux événements climatiques extrêmes.

L'objectif stratégique du DSF mentionnant « **assurer un apport suffisant d'eau douce en mer** » est essentiel pour maintenir la reproductivité et le bon état du milieu marin. Pour cela, il est important de réduire les prélèvements d'eau douce au niveau des bassins versants et de hiérarchiser les actions à l'échelle du temps suivant le niveau local, régional et national afin d'obtenir des résultats. Un **travail de restauration des bassins versants**, qui ont été dégradés depuis plus de 15 ans, est indispensable pour obtenir des résultats. Si ces mesures structurelles ne sont pas prises, cela risque d'annihiler tous les efforts locaux des PTGE en empêchant l'atteinte d'axes notables de la **transition agroécologique** (restauration des prairies, désintensification de l'irrigation vers des élevages, agriculture biologique).

Sur ce SDAGE, l'autorité environnementale est inquiète sur les limites de l'action concernant les pollutions diffuses. Il est prouvé que les activités agricoles, situées sur les bassins versants de la Charente-Maritime, sont responsables d'impacts importants. Les rapports du CGEDD et du ministère de l'Agriculture indiquent l'importance de mettre en place des cultures agricoles plus économes en eau, respectueuses des sols et de l'environnement.

Sur les PTGE et le stockage de l'eau, une des solutions pour la **mise en place de principes généraux de recours au stockage** est d'identifier au préalable le besoin pour faire du stockage, connaître l'impact des prélèvements dans les nappes et les incidences sur le bon état du milieu naturel et prévoir les impacts cumulés sur la production d'eau potable. Par ailleurs, il n'est pas demandé de contrepartie sur les **projets de stockage**, ce qui pourrait être un avancement de la mise en place de l'atteinte de l'équilibre avec une **diminution du prélèvement à l'étiage** sur les bassins identifiés avec des incidences sur les milieux naturels aquatique et terrestre. La modification des seuils et des indicateurs de gestion devront être demandés en contrepartie de la mise en place de mesures de stockage. Les PTGE sont des politiques fragiles dans lesquelles les mesures réglementaires compensatoires sur la doctrine ERC ne sont pas suffisamment mises en œuvre dans le cadre des SDAGE. Par exemple, les mesures compensatoires sur les surfaces de destruction en zones humides sont actuellement à 150 %, ce qui n'est pas suffisant. Or ces zones humides sont indispensables pour filtrer et améliorer la qualité des eaux.

M. Benoît Biteau (Membre au titre du forum Marais Atlantiques et député européen) indique que les revendications émises par M. Jean Prou sont les fondamentaux qui ont motivé l'émergence de la CS mixte « Lien Terre-Mer », à savoir l'identification et le recensement des enjeux ambitieux portés en mer, regarder de quelle manière les atteindre, puis soumettre ces objectifs à la gestion terrestre de l'eau à l'échelon des bassins versants de manière à qu'ils soient intégrés dans leurs documents programmatiques. Ce n'est pas aux organismes de gestion des eaux terrestres de fixer les objectifs à atteindre en mer.

Les choses doivent être faites dans l'ordre. En premier, il faut s'intéresser à la restauration des zones humides qui sera le résultat d'une meilleure gestion de la ressource en eau sur la partie terrestre et participera à la remise en état d'un écosystème marin de qualité. Ce n'est qu'après l'atteinte d'une bonne gestion quantitative et qualitative des eaux au niveau des bassins versants, et une remise en état des zones humides, que pourront être étudiées des hypothèses de stockage de l'eau. Il insiste sur le rôle fondamental de la commission sur l'identification des objectifs à atteindre en termes de qualité de l'eau marine et les solutions à mettre en œuvre.

Mme Aude Witten approuve les propos de M. Benoît Biteau. La stratégie de gestion quantitative de l'eau qui a été présentée est un des volets de mise en œuvre du SDAGE. Elle vise à atteindre la sécurisation de l'ensemble des usages et un bon fonctionnement des milieux, de la terre à la mer. Il faut entendre les propositions des EPTB à l'échelle des sous bassins pour regarder comment ces solutions territoriales répondent aux enjeux maritimes territoriaux et côtiers. Le SDAGE, qui a été adopté le 10 mars 2022, est issu de deux ans de travaux. Il a été rédigé sur la base d'un état des lieux, puis sur les réponses à y apporter. Sa mise en œuvre sera suivie d'évaluation et de bilan.

Le **plan d'adaptation au changement climatique (PACC)** a permis d'identifier que le déficit en eau, d'ici 2050, pourrait être de **1,2 milliard de m³**. Les données transmises par le bassin Adour-Garonne, dans le cadre du « Varenne Agricole de l'Eau », qui s'est terminé le 1^{er} février 2022, indique que la **somme des réponses opérationnelles** pourrait économiser à hauteur de **850 millions de m³**. La **gestion qualitative de l'eau** n'est pas oubliée car la sécurisation des usages ne vaut que si cette qualité est maintenue. A ce propos, le SMIDDEST a proposé dans sa feuille de route de nombreuses actions liés aux perturbateurs endocriniens.

*Pour la restauration des bassins versants, le dernier comité de bassin a passé du temps sur les propositions portées par la **commission sur le milieu naturel** présidée par M Michel Young pour retrouver la fonctionnalité des milieux à l'échelle du bassin Adour-Garonne et y mettre des moyens qui seront déclinés dans les feuilles de route. Sur la transition, le dernier comité de bassin a soutenu un **pacte de massification de la transition agroécologiques** (150 initiatives) embarquant les filières agricoles. Le rôle des EPTB dans les mois à venir va être de tisser ce pacte avec l'ensemble des acteurs territoriaux.*

2. Exemples territoriaux :

2-1 Exemple sur le bassin de la Dordogne : feuille de route concernant la gestion quantitative portée par EPIDOR (Mme Perrier , AEAG)

Cette feuille de route sur le bassin de la Dordogne a été élaborée sur 6 mois par EPIDOR en collaboration avec la MISEN de la Dordogne, la DREAL Nouvelle Aquitaine et la délégation de Brive de l'Agence de l'Eau. Elle a été présentée en commission territoriale Dordogne le 10 mai puis en comité de bassin le 29 juin dernier.

Le 1^{er} travail a été de vérifier que l'ensemble des partenaires partageaient les mêmes données, sur les évolutions climatiques futures et les conséquences de ces changements.

Les effets attendus du changement climatique sur le bassin

Évolutions climatiques attendues

- **Élévation des températures de l'air** (de l'ordre de +1°C à +2°C en 2050 par rapport à aujourd'hui),
- Augmentation de l'**évapo-transpiration** sur l'année (+10 % à +30 % selon Explore 2070),
- Incertitudes sur le **cumul de précipitations** et leur répartition dans le temps et dans l'espace,
- Diminution des **pluies efficaces** au moins au pied des reliefs et à l'exutoire du bassin (Scénarios du 5^{ème} rapport du GIEC et données DRIAS) (Pluie efficace : partie des précipitations totales qui n'est pas évapo-transpirée) .

Effets hydrologiques attendus

- Baisse du débit moyen annuel dans la moitié nord du district Adour-Garonne (- 10 à 40 % selon Explore 2070). Impacts probables sur les apports annuels des réservoirs hydroélectriques,
- plus précoces, plus sévères et plus longs,
- Probable diminution des débits d'étiage sur l'ensemble du bassin (-30 à -40 % sur l'amont selon Explore 2070) ; chevelu hydrographique le plus fin particulièrement impacté,
- Amoindrissement de l'enneigement au niveau des reliefs,
- Augmentation de la sécheresse des sols,
- Accroissement du ruissellement au détriment de l'infiltration accélérant ainsi le cycle continental de l'eau,
- Tendances à la baisse de la recharge des nappes.

Les problèmes de qualité de l'eau actuels seront exacerbés (diminution de la quantité d'oxygène dissous, moindre dilution des pollutions (=diminution de la **capacité épuratoire** du milieu), favorisation de l'eutrophisation).

A titre d'exemple, dans certains cas, les stations d'épuration risquent d'avoir un débit supérieur au débit d'étiage (c'est le rejet de la station qui fera le débit du cours d'eau).

Effets sur les milieux

- Les menaces actuelles pour la vie aquatique seront amplifiées (diminution des débits, augmentation de la température de l'air et de l'eau en surface, désoxygénation de l'eau, dégradation de la qualité de l'eau, élévation du niveau des océans, etc..)
- Mutation des écosystèmes aquatiques
- Augmentation de la vulnérabilité des zones humides
- En particulier, impact sur l'écosystème de l'estuaire et le fonctionnement du bouchon vaseux.

Les enjeux et les atouts du bassin

Le bassin de la Dordogne est très grand (24 000 km²). Il s'étend sur 11 départements et 3 régions (voir présentation, carte p 8)

Des enjeux, qui sont liés à la ressource, aux usages et aux milieux, restent diffus malgré les nuances. Il y a de grandes réserves hydro-électriques à l'amont de barrages. Les **débits objectifs d'étiage** (DOE -débit moyen mensuel permettant de satisfaire tous les usages en moyenne 8 années sur 10 et d'atteindre le bon état des eaux) sont respectés 10 années sur 10 sur le bassin de la Dordogne . Cependant, ces résultats masquent d'importantes variations territoriales. Par exemple, les chevelus où l'irrigation s'est beaucoup développée depuis les années 1990 subissent des restrictions ou interdictions de prélèvement de plus en plus tôt dans l'année. Des communes situées dans les départements du Cantal et de la Corrèze ont été alimentées en 2019 par des citernes d'eau potable.

L'objectif de la feuille de route est d'avoir une vision plus intégrée des enjeux.

Les atouts structurels de ce grand bassin sont :

- Une diversité de pays et de climats (sols granitiques et sédimentaires)
- Un massif montagneux froid (réservoir à eau)
- Une biodiversité encore importante (classé réserve mondiale pour l'Unesco)
- Des nappes profondes (en partie sédimentaire du territoire)
- De grandes retenues hydro-électriques qui stockent plus d'1 milliard de m³ (sur lesquelles l'impact du changement climatique reste incertain)
- Des forêts et des prairies intéressantes pour la séquestration du carbone
- Un potentiel d'adaptation des cultures et de l'élevage et parfois des complémentarités avec les services écosystémiques
- Une production d'énergie renouvelable
- Une faible densité humaine et peu de compétition pour l'espace

La feuille de route stratégique pour la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin de la Dordogne

La feuille de route concernant la gestion quantitative de la ressource provient de la Stratégie de retour à l'équilibre quantitatif du comité de bassin Adour-Garonne (15/09/21) qui a demandé une mobilisation locale des acteurs du territoire . Elle a permis d'identifier les actions phares à mener sur les 5 ans à venir.

Les principes pour cette action sont :

- Fonder les actions sur un socle de connaissances solide, partagé et actualisé
- Assurer la cohérence des actions à l'échelle du bassin Dordogne et avec les autres bassins
- Appuyer la stratégie sur les outils de planification (SAGE), les programmes d'action territorialisés et organiser l'action de façon systémique
- Fixer le bon état des milieux comme condition indispensable pour fournir une ressource en eau en quantité et qualité
- Prendre en compte tous les usages de l'eau
- Aider les initiatives locales à émerger et se développer dans le sens de la stratégie pour la gestion quantitative de la ressource en eau
- Accompagner et accélérer les transitions des modes de consommations de la ressource
- Déployer un mix hydrique de solutions

Le dernier principe reprend la proposition de M. Biteau préconisant de réaliser **les actions dans le bon ordre**, à savoir :

- En 1^{er}, **la sobriété** (économie d'eau) A ce jour, 1,6 millions de m³ ont été économisés avec le renouvellement de réseaux d'eau potable
- En 2^e, **les solutions fondées sur la nature** comme le stockage dans les zones humides, la réalimentation de nappes souterraines, la massification de l'agroécologie (agriculture durable respectueuse des équilibres environnementaux)
- En 3^e, **la mobilisation des stockages existants** (par exemple volumes stockés dans des étangs situés sur la frange nord du bassin)
- En dernier, par la création de réserves (à condition d'avoir mis en œuvre les 3 premières actions).

Les 6 axes de la stratégie du bassin

Axe 1 : Consolider et partager les connaissances sur la ressource, les usages, les milieux et les solutions d'adaptation

Les données prévisionnelles prévoient une baisse des débits de 10 % à 40 %. Il est prévu de développer un système d'information et d'aide à la décision plus local à l'échelle du sous bassin de la Dordogne pour adapter le niveau de réponse des actions à mener.

Principales actions opérationnelles à 5 ans :

- Développer un système d'information et d'aide à la décision pour la gestion de la ressource en eau et des usages permettant de simuler des scénarios et de suivre leur application aux échelles locales et à celle du bassin de la Dordogne (production de scénarios d'évolutions hydro-climatiques par descente d'échelle, création d'un outil de modélisation pour aider à la décision...)
- Animer la feuille de route

Principales actions stratégiques de long terme :

- Concerter les acteurs et créer un espace de débat public à l'échelle du bassin
- Mettre en place un observatoire des effets du changement climatique orienté vers les usagers

Axe 2 : Conduire des démarches de retour à l'équilibre quantitatif et d'anticipation

Principales actions opérationnelles à 5 ans :

- PTGE du bassin versant de l'Isle
- Contrat de progrès territorial du bassin versant de la Dronne
- Plans départementaux de gestion de l'eau de la Corrèze et du Cantal
- Plan communautaire de gestion de l'eau de CAUVALDOR

Axe 3 : Engager des programmes d'économies d'eau, d'efficience-adaptation des usages et de restauration des milieux pour réduire les déséquilibres

Les appels à projet permettent d'économiser de l'eau via le renouvellement de réseaux, la préservation de zones humides de tête de bassin permettant de stocker et de restituer de l'eau quand le milieu en a besoin en situation d'étiage.

Principales actions opérationnelles à 5 ans :

- Dresser l'inventaire des différentes actions applicables dans le bassin de la Dordogne pour économiser la ressource et améliorer l'efficience des usages : économies d'eau, solutions fondées sur la nature, transition vers l'agroécologie...
- Élaborer des plans d'actions et d'aménagement à l'échelle des bassins versants
- Élaborer et lancer un appel à projets pour soutenir des projets démonstrateurs centrés sur la ressource en eau dans l'esprit de Dordogne 2050

Principales actions stratégiques de long terme :

- Inciter les collectivités à agir pour préserver les espaces naturels et mieux gérer les eaux pluviales
- Accompagner la transition agroécologique et sylvicole notamment à l'échelle des filières
- Étudier les potentialités de recharge de nappes à l'échelle du bassin de la Dordogne

Axe 4 : Planifier les prélèvements et faciliter la gestion collective des usages

Principales actions opérationnelles à 5 ans :

- Élaborer et mettre en œuvre les schémas départementaux d'alimentation en eau potable
- Conduire une étude prospective de la ressource en eau potable de la Haute-Vienne

Principales actions stratégiques de long terme :

- Développer des approches prospectives sur la disponibilité de la ressource en eau pour les usages (convention OUGC/Etat/EPIDOR, étude HMUC...)
- Développer un outil de gestion partagé des eaux souterraines

Axe 5 : Réduire les périodes de crise quantitative et contribuer à leur gestion optimale

Principales actions opérationnelles à 5 ans :

- Mettre à jour l'arrêté-cadre sécheresse interdépartemental
- Poursuivre et développer le dispositif d'observation des cours d'eau en période d'étiage

Principale action stratégique de long terme :

- Élaborer un dispositif de suivi des masses d'eau souterraines dans la continuité des conclusions du programme EAUX-SCARS

Axe 6 : Sécuriser le soutien d'étiage et les besoins des milieux et usages sur le long terme

Principales actions opérationnelles à 5 ans :

- Sécuriser les accords de soutien d'étiage pour les usages sur la Vézère
- Développer une gestion durable de la retenue de soutien d'étiage de Miallet
- Gérer et mobiliser les étangs pour le multiusage

Principales actions stratégiques de long terme :

- Évaluer les besoins futurs des vallées sous influence des grandes retenues hydroélectriques et les conditions d'une adaptation de leur gestion dans le contexte du changement climatique et de la transition énergétique
- Prendre en compte les enjeux spécifiques de l'estuaire dans la gestion des débits d'étiage de la Dordogne

Perspectives

- Estimer les coûts et les gains attendus des actions
- Présenter la feuille de route largement
- Suivre la réalisation des actions opérationnelles
- Impulser et suivre les actions stratégiques de long terme (liens avec autres EPTB...)
- Être à l'affût de toutes les nouvelles actions qui pourraient s'inscrire dans la stratégie
- Proposer des points d'avancement annuels aux acteurs

2-2 - Exemple sur le bassin de l'Adour : démarche de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) Syndicat Mixte Irrigadour (Institution Adour/ chambres d'agriculture) (M Stéphane Simon, Institution Adour)

M Jean-Philippe Quitot demande à M Stéphane Simon d'insister sur les points concernant le milieu marin.

M Stéphane Simon répond qu'il n'a pas d'informations particulièrement ciblées sur le milieu marin, en dehors du maintien du débit suffisant en quantité d'eau douce.

L'institution Adour est un Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) existant depuis 1978.

C'est un Syndicat mixte ayant la double compétence « Gestion des milieux Aquatiques » et « Prévention des Inondations » sur un bassin hydrographique cohérent. Ses missions sont :

- La gestion quantitative de la ressource
- La gestion des risques d'inondation
- La gestion qualitative de la ressource
- La gestion et la protection des espèces et des milieux
- L'organisation de la gestion intégrée
- L'organisation et la gestion de l'information, de la communication

Le bassin de l'Adour a une superficie de 16 900 km², couvre 4 départements ainsi que 2 régions et 1 238 communes. Sa population est de 960 000 hab. L'Adour mesure 320 km.

Le soutien d'étiage* sur le bassin de l'Adour

(* besoins des milieux et compensation des prélèvements (usages actuels))

L'Institution Adour est propriétaire et/ou gestionnaire de 27 barrages qui correspondent à un réservoir de soutien d'étiage de 85 Millions de m³. Elle gère les besoins en eau et organise les multi-usages.

Ses missions :

- la gestion des eaux : assurée en délégation de service public ou prestations de service
- les gros travaux
- la sécurité publique
- la qualité des eaux stockées et restituées

La gestion débitométrique est concertée avec les usagers au travers de 9 **commissions de gestion de rivière** groupant les représentants des usagers (voir parties colorées sur la carte en page 4 de la présentation). L'objectif est de pouvoir garder assez d'eau le plus longtemps possible, notamment pour accompagner les soutiens d'étiage en septembre / octobre pour accompagner les débits des stations d'épuration.

Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) Irrigadour :

Il est composé de 8 membres : 1 élu de chacune des 4 chambres d'agriculture et 4 élus de l'EPTB Adour (propriétaires des réseaux de soutien d'étiage). Il a été créé le 18 décembre 2012 et sa composition a été fixée par un arrêté préfectoral du 29 juillet 2013. Son rôle est de définir les volumes prélevables (réforme initiée en 2007).

Ses missions :

- Dépose la demande d'autorisation unique pluriannuelle des prélèvements
- Arrête chaque année un plan de répartition des volumes de prélèvement.
- Donne son avis sur tout projet de création d'ouvrage
- Veille au bon déroulement de la campagne d'irrigation
- S'engage dans des actions de meilleure gestion de la ressource

Fonctionnement :

- 1 chargé de mission + implication des membres par mise à disposition de personnels = comité technique
- 1 commission Orientation (Ressources) et 1 commission Opérationnelle (gestion)

Participation aux travaux :

- Evolution des autorisations en fonction du contexte hydroclimatique
- Enquête sur les assolements (procédé de culture par succession et alternance sur un même terrain pour conserver la fertilité du sol) (répartition, dates) et les matériels
- Participation aux commissions de gestion (IA sigle à préciser) et comités de gestion des étiages (Etat)
- Portage et/ou participation aux appels à projets « Économies et efficacité de l'eau en agriculture » (AAP EE)
- Participation aux démarches de co-construction des Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

Calendrier

2018 : Harmonisation des quotas

2019 : Adaptation des quotas avec le contexte pédologique et climatiques

2020 : Prise en compte des familles de cultures et critères de ressources à risque de déséquilibre.

Exemples divers

- Les affectations de quotas se font par type de sol (coteaux, montagnes, piémont, plaines) (carte page 8 de la présentation)
- Graphique sur le résultat de l'enquête sur les intentions d'assolements en 2018 (carte page 9 de la présentation)
- Graphique sur le matériel d'irrigation sur l'Adour en amont (toutes ressources)(carte page 10 de la présentation)
- Carte sur les appels à projets de 2017 « Économie d'eau en agriculture » (carte page 11 de la présentation)
- Carte sur les démarches de projets de territoire sur la gestion de l'eau sur le bassin de l'Adour (voir carte page 12 de la présentation)
- Carte sur un exemple de gestion débitométrique concertée sur l'Adour Amont (carte page 13 de la présentation). Réseau dense de canaux principaux très complexe en terme de gestion.

Copil Adour amont : gestion débitométrique concertée depuis 2012

Le COPIL regroupe l'ensemble des représentants des usagers et partenaires institutionnels (DDTs, AEAG, OFB, APNE, SIAEP, Fédérations de pêche, pisciculteur, OUGC, chambres d'agricultures, associations d'irrigants, EDF, syndicat de rivière...). La fréquence des réunions dépend du contexte hydroclimatique. Des points quotidiens se font avec les principaux partenaires.

Ses missions :

1/ gestion tactique, basée sur données de contexte : hydroclimatiques, assolements, contraintes de ressources pour autres usages (EDF, présence de pisciculture pour l'esturgeon représentant 6,5 millions de CA etc.) , état des ressources (cours d'eau, réservoirs, nappe, réseau ONDE) pour anticiper les baisses et lisser les variations de débit.

2/ gestion stratégique (objectif moyen terme) : préserver la ressource pour satisfaire les multiples usages le plus longtemps possible, notamment pour faire face aux étiages automnaux.

Cartes / Graphiques :

- Illustration de la gestion débitométrique concertée sur l'Adour amont (page 15 de la présentation) (le débit d'étiage de 4,5 m³/ seconde (en vert clair) doit être au maximum respecté ainsi que 80 % du DOE (en pointillé vert clair))
- OUGC : Protocole de gestion par les débits sur l'Adour amont (page 16 de la présentation)
- Résultats de la gestion débitométrique concertée sur l'Adour amont (page 17 de la présentation). Il apparaît une amélioration de la gestion débitométrique en terme de respect du DOE en 2020, en comparaison avec 2016 et 2015.

Mme Maider Arosteguy demande s'il y a des questions.

Mme Sylvie Dulong (Membre CBAG, UFC Que Choisir) demande s'il est possible de dissocier la gestion des débits de la qualité des eaux et si les quantités d'eaux qui sont octroyés aux irrigants sont soumises a des conditions (réduction d'intrants, infrastructures agroécologiques). Qu'en est-il des assolements, notamment concernant la consommation de maïs (locale ou exportation) ?

*M. Stéphane Simon explique que la gestion débitométrique du bassin Adour existe depuis 20 ans via l'EPTB. L'organisme unique créé en 2013, avec la 1ere AUP de 2017, s'est inscrit dans cette gestion. Les stratégies de gestion mises en place avec les agriculteurs, principaux préleveurs, ont permis de respecter les débits d'objectifs, permettant de mieux diluer les rejets des stations d'épuration. Les priorités sont **l'économie d'eau sur le matériel et l'amélioration des pratiques agricoles (assolements)**. La culture de maïs « consommation » est remplacée par des cultures dites contractuelles, qui ont une meilleure valeur ajoutée, mais qui sont aussi consommatrices d'eau. Sur la rive gauche, le territoire de la partie Midouze et la partie Chalosse (rive gauche de l'Adour) regroupent des cultures de maïs conso qui sont auto-consommées par les exploitations (élevages bovins, avicoles et palmipèdes). Sur la grande partie de la vallée de Adour, 2/3 est du local et 1/3 part à l'exportation.*

M. Daniel Delestre (Sepanso) est déçu de ne pas avoir d'éléments sur la qualité de l'eau qui se jettent dans la mer à Biarritz. L'impact sur la pêche de cette non qualité de ces eaux (polluants, insecticides, pesticides), notamment les jours d'orages, et de leurs températures trop élevées (en cas de faibles débits) est connue sur la côte basque. Il rappelle que cette instance a comme priorité l'amélioration de la qualité des eaux rejetées en mer.

Réponse de M. Stéphane Simon : La commande était de faire un point sur la gestion quantitative et l'implication de l'organisme unique de gestion collective. L'EPTB Adour s'inquiète aussi de cet impact par rapport à la qualité, dû aux rejets des stations d'épuration, des activités agricoles et des industriels (par exemple les métaux lourds issus de l'extraction historiques des mines).

M Eric Lebat (Agence de l'Eau Adour Garonne) explique que les missions de la commission mixte lien terre-mer ont été élargies, lors de la réunion janvier 2022, avec l'identification de thématiques à traiter , et que la 1^{ère} réunion devait porter sur la gestion quantitative. D'autres thématiques seront abordées prochainement (micro-polluants). La présentation qui va suivre (Charente et Seudre) va expliquer comment le maintien des débits d'étiage participe aussi à la satisfaction des écosystèmes situés en aval. La feuille de route Dordogne a identifié qu'il fallait prendre en compte les enjeux spécifiques de l'estuaire dans la gestion des débits d'étiage de la Dordogne. Cela a déclenché des échanges entre des EPTB Dordogne et Garonne et le SMIDDEST situé à l'aval, qui a communiqué sur ces besoins pour le bon fonctionnement de l'estuaire. L'élaboration de la stratégie de bassin, ainsi que les déclinaisons locales pour élaborer les feuilles de route, ont légitimé la prise en compte des revendications venant de l'aval.

M. Benoît Biteau approuve la mise en place de gestions concertées avec consultation des acteurs par rapport à des attentes. Ces logiques de consultations doivent cependant être précédées par des éléments scientifiques objectifs. Il est nécessaire d'évaluer et de modéliser, en prenant en compte l'évolution du climat, de ce que sont et seront les ressources disponibles et de rester collé à ces évaluations sans céder aux enjeux économiques et de chantage à l'emploi. Par exemple, il propose de nourrir des herbivores avec de l'herbe au lieu du maïs grâce aux prairies humides. Le préalable est de s'appuyer sur un diagnostic scientifique.

M Henri Amouroux (représentant des Industries portuaires) souhaite, pour la prochaine réunion, avoir des indicateurs sur la qualité des eaux à terre et en mer en périodes d'étiage sur l'ensemble de la façade.

*Mme Maider Arosteguy note et approuve la demande. Différentes associations environnementales (Water family, Surfrider) et la communauté d'agglomération de Biarritz ont fait récemment fait valoir des inquiétudes sur la qualité des eaux, notamment liée aux activités touristiques. La connaissance sur la prolifération de l'algue *Ostreopsis*, qui est une menace pour la santé et l'attractivité du territoire, est à ses débuts (changement climatique et autres raisons). Les prochains travaux de la commission devront de focaliser de manière plus précise sur la qualité des eaux.*

Réponse de M. Stéphane Simon : Il apparaît de plus en plus de demande sur le territoire pour irriguer les prairies. Les projets de territoires qui sont menés s'appuient sur des études socio-économiques et des bilans de ressources intégrant le changement climatique (projection à 2050 pour intégrer les baisses de débit). C'est pour cela que les acteurs ont décidé de commencer par les économies d'eau liées aux matériels et aux changements de pratique. D'autres solutions structurantes sont la réutilisation des eaux usées de stations d'épuration après traitement ou l'augmentation des capacités, par rehausse, des retenues de soutien d'étiage.

M Jean Prou est d'accord pour améliorer les connaissances scientifiques. Il y a moins de connaissances sur la composition de la qualité de l'eau dans le milieu marin que dans le milieu terrestre, en raison du nombre plus restreints d'acteurs. En dehors des pollutions, on ne sait pas ce qu'est une bonne qualité d'eau marine. Afin d'aller plus vite, il va être nécessaire de faire appel a des connaissances empiriques (telles que des méthodes anthropologiques, ou basées sur l'observation, actuellement appliquées par des associations environnementales pour la protection du milieu marin) en complément des connaissances scientifiques provenant d'organismes officiels (IFREMER, INRA, etc..). Pour avancer dans la compréhension des mécanismes de pollution marine, il faudra accepter que ces connaissances empiriques basées sur l'observation puissent être prises en compte par exemple dans l'impact délétère d'un pesticide sur le développement d'huîtres dans le milieu marin.

2-3 - Exemple sur les bassins de la Charente et de la Seudre :
réflexion commune sur la définition de débits biologiques
(M. Fabrice Meunier et M. Jean-Philippe David
(EPTB Charente et le Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre)

1. La démarche

- **les secteurs d'étude** : La présentation porte sur une partie de l'étude visant à déterminer des débits sur le bon fonctionnement des hydrosystèmes sur les estuaires de la Charente (débit régulé par le barrage de Saint-Savinien) et sur la Seudre (débit régulé par le barrage de Ribérou), notamment sur la détermination des débits biologiques (carte page 3 de la présentation).

- **l'origine de la démarche** : des dispositions communes aux SAGE Charente et Seudre

- Seudre – disposition GQ1- 3 : Évaluer les débits nécessaires au bon fonctionnement de l'hydrosystème
- Charente - disposition E53 : Proposer des débits minimum biologiques

Une détermination des débits biologiques attendue par les deux SAGE sur les fleuves et affluents et sur les secteurs estuariens.

il s'agit d'une démarche novatrice et exploratoire sur les débits estuariens sur l'ensemble de l'année hydrologique.

- **l'organisation** : en inter-SAGE Charente / Seudre

- 2019 : Rédaction d'un cahier des charges et mise en place d'un groupement de commande
- 2020 : Notification du marché à Eaucéa
- Maîtrises d'ouvrage : Groupement EPTB Charente – Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre (SMBS)
- Financement : Agence de l'eau – Département de la Charente-Maritime
- Pilotage : 2 instances de concertation :
 - A l'échelle inter-SAGE : Comité de pilotage (COFIL) & Comité technique (COTECH)
 - A l'échelle des bassins : Comité territorial (COMTER) & Commission Locale de l'Eau (CLE)
- Constitution d'un comité scientifique

- **état d'avancement** (page n°6 de la présentation)

La définition de la méthodologie a demandé deux ans de travail.

2. La méthodologie

- **bilan synthétique** : Il n'y a pas pour l'instant de méthodologie « standardisée » pour les estuaires au niveau national. Cependant, il existe une somme de considérations scientifiques ou d'usages qu'il faut coordonner.
- Un état des lieux des informations a été réalisé, montrant de fortes spécificités des deux estuaires mais des questions méthodologiques communes (convergence des indicateurs)
- Le rôle des débits des deux fleuves vis-à-vis de la mer des pertuis, qui est partagé avec l'estuaire de la Gironde, ne pourra pas être intégré à ce stade dans l'étude estuarienne (Etude PNM à venir)
- Étape impliquant les 2 SAGE (Seudre, Charente) :
 - le bureau d'étude a travaillé sur plusieurs étapes (comprendre les processus de pression et les enjeux indiqués dans les SAGE avec une approche hydrologique, puis une compréhension des processus sur les secteurs estuariens)
 - Mesures et modélisation hydrodynamique nécessaire pour se raccorder au débit fluvial faisant le lien avec la définition des paramètres directeurs pour l'écosystème et des indicateurs
 - S'entendre sur des plages de valeurs admissibles des indicateurs => régime de débits

Spécificité des estuaires

La Charente :

- **Masse d'eau en bon état (DCE)**
- Diversité spécifique respectable et fortes densités de poissons
- Profils en travers favorables à une production primaire importante des estrans
- Contrainte forte liée à la turbidité : frontière écologique, siège des principaux phénomènes d'hypoxie sur plusieurs kilomètres.
- Le gradient de salinité : facteur structurant de l'état écologique de l'estuaire, mobile au cours de l'année. En étiage, la limite de salure des eaux (5g/L) fixée par le régime du fleuve
- L'estuaire de la Charente est un axe à migrateurs amphihalins important.
- Une spécificité de l'estuaire amont (ouvrage St-Savinien) : domaine oligo-halin difficile à explorer sur le plan écologique mais forte diversité spécifique, proche des peuplements fluviaux.

Sur la Seudre : Il y a moins de connaissance que sur la Charente.

- **Etat écologique moyen** en raison de l'artificialisation des berges (claires ostréicoles)
- Continuité écologique vers les marais de bord d'estuaire où la Seudre très perturbée par les ouvrages (environ 1400) et leur gestion (notamment les activités aquacoles)
- Profils en travers peu favorables aux stades/espèces de petit fond, qui ont peu de zones de refuge dus à un chenal profond et des estrans découvrants
- Oxygène : Une zone d'hypoxie à risque pour l'écologie en période chaude, non définie dans l'espace
- Sel : Un estuaire salé (poly-halin). Peu de moyens de modifier cet état à l'échelle de l'estuaire car la salinité dépend des marées. Des scénarii sont possibles à petite échelle en lien avec la gestion des marais. Il a été constaté une forte variation de salinité dans la même journée à L'Eguille sur Seudre, passant de poly-halin (moyennement salé) à oligo-halin (peu salé), ce qui est exigeant pour les espèces devant s'y adapter.
- L'estuaire est peu attractif pour les migrateurs amphihalins (hormis pour l'anguille) en raison des faibles débits d'eau douce entrant dans l'estuaire
- Les habitats piscicoles, ne sont pas dépendants des débits fluviaux

3. Proposition d'indicateurs et moyens à mobiliser pour les renseigner

Enjeux et saisonnalité : identification de critères (page 14 de la présentation)
On relève un risque de désoxygénation en été.

Systèmes de mesures mis en place

Novembre 2020 : Mise en place d'un dispositif de suivi continu dans les estuaires de la SEUDRE et de la CHARENTE + adhésion au réseau MAGEST

Objectifs :

- Acquérir une meilleure connaissance du fonctionnement de l'estuaire et des paramètres influant sur les écosystèmes aquatiques : température, turbidité, salinité, oxygène dissous, pH.
- Mesurer l'impact du changement climatique : intrusion marine, augmentation des températures, modification des débits, déplacement du bouchon vaseux (Charente).
- Disposer d'un outil d'aide à la gestion (bassin versant de la Charente : intégrer dès l'amont les besoins de l'estuaire).

Résultats :

Courbe d'évolution des paramètres disponibles sur e-tiage (Charente) et sur le site MAGEST (Charente et Seudre) :

<https://www.e-tiage.com/>

<https://magest.oasu.u-bordeaux.fr/>

Financement Agence de l'Eau Adour Garonne

Indicateurs mesurables retenus (page 16 de la présentation)

4. Suite de l'étude et calendrier prévisionnel

Pour 2023

- Poursuite des études de détermination des valeurs de débits biologiques et DMB Saint-Savinien – planning à préciser
- Points COTECH + présentation en Bureau de CLE et en CLE de l'avancement et des résultats

Début 2024

- Validation CD17 / DDTM pour le DMB St Savinien
- Validation des valeurs en CLE

Mme Maider Arosteguy demande s'il y a des questions.

M. Benoît Biteau demande si, en dehors de l'anguille, il y a eu d'autres migrateurs amphihalins présents dans la Seudre (comme l'Alose ou la Lamproie)

Réponse : La présence faible de ces deux migrateurs n'est pas due à l'évolution du régime hydrologique du fleuve, qui est fortement dégradé, mais à la morphologie de l'estuaire. Il y a peu de zones refuges pour les espèces de petits fonds, un chenal profond dans lequel se concentrent les écoulements. Les substrats

en fond de bassin ne sont pas favorables en terme d'habitat (sédiments ou fond de lit). Le débit d'eau douce arrivant dans ce petit estuaire, qui est faible, ne constitue pas un débit d'appel suffisant comparé au débit d'eau salé entrant pour ces espèces plus exigeantes que l'anguille.

3. Synthèse et points divers :

Mme Maider Arosteguy, propose une méthodologie travail pour les futures réunions, à savoir :

- plus de réunions préparatoires en amont, sur les axes et sujets que les membres de la commission souhaitent développer*
- intégrer plus la notion de la qualité de l'eau. A ce titre, il serait intéressant de vérifier s'il existe des pratiques déjà mise en œuvre dans d'autres pays européens.*

M. Benoît Biteau informe qu'un service existe au sein de la communauté européenne pour faire des études comparatives et propose de le saisir à ce sujet.

M Patrick Picaud souhaite remercier les personnes travaillant sur les PTGE pour la qualité de leurs travaux.

Mme Aude Witten informe que, lors du comité de bassin du 29 juin, l'agence a présenté une vision transversale des feuilles de route dans laquelle les enjeux sur la qualité de l'eau ont été identifiés. Il faut aussi promouvoir le renforcement du fonctionnement des écosystèmes ainsi que la massification de la transition agroécologique. Un colloque sur les micropolluants est organisé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et ses partenaires le lundi 11 juillet prochain.*

*(*Le replay du colloque « Micropolluants dans l'eau, un enjeu pour le vivant » est disponible via le lien : <https://eau-grandsudouest.fr/actualites/colloque-micropolluants-dans-eau-un-enjeu-pour-vivant>)*

M. Jean Prou indique que, pour le benchmarking, il existe des appels d'offres de recherche au niveau de l'Europe (SPICOSA (Projet de recherche sur 5 ans sur les relations entre les bassins et les zones côtières), COASTAL (Etude sur le bassin de la Charente et sa zone côtière (ainsi que 6 autres secteurs en Europe) de la gestion de l'eau, usage à terre et usage en mer , qualité des usages aquatiques).

Mme Maider Arosteguy remercie les membres de la commission spécialisée pour leur participation et informe qu'une prochaine réunion aura lieu en fin d'année.

La présidente de la commission mixte « lien terre-mer »,

Mme Maider Arosteguy

Maire de Biarritz



Pièces jointes :

- Liste de présence
- Quatre présentations faites en commission :
 - 1. la stratégie « gestion quantitative » adoptée par le comité de bassin : présentation des différentes démarches selon les différents axes – Plan stratégique 2022-2027.
 - 2- Exemple sur le bassin de la Dordogne :feuille de route concernant la gestion quantitative portée par EPIDOR
 - 3-Exemple sur le bassin de l'Adour : démarche de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) Syndicat Mixte Irrigadour (Institution Adour/ chambres d'agriculture)
 - 4- Exemple sur les bassins de la Charente et de la Seudre
- Présentation faite au Comité de Bassin Adour-Garonne du 29 juin 2022 concernant une vision transversale des feuilles de route identifiant les enjeux sur la qualité de l'eau